

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 12/10/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N°  
**Séance du 20 octobre 2022** 43-2022

Membres en exercice : 11

Présents : 8 Absents : 1

Représentés : 2 Pour : 9

Contre : 1 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Octobre à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,  
VEDEL P, GILHET B, QUEVREUX M

**Absents représentés** : STEHLE C. procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration  
à MORESMAU JP

**Absents** : NICAISE V.

**Objet : Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'installation du système de vidéosurveillance**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté n° 20220376-2021079 le Préfet de l'Hérault a autorisé l'installation d'un système de vidéosurveillance sur notre commune.

M. le Maire présente le devis N°D2022130 établi le 07/10/2022 par l'entreprise DATV, domicilié 21 avenue Cardinal de Fleury à Saint Félix de Lodez, d'un montant de 25 574.52 € HT.

M. Le Maire présente ensuite le plan de financement suivant :

Subvention État FIPD : 6 000,00 €

Auto financement : 19 574,52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Accepte le plan de financement tel que présenté,
- Valide le devis de l'entreprise DTAV d'un montant de 25 574,52 € Ht
- et Autorise le lancement de cette Opération.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.



Le Maire,  
SIEGEL R.

MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.